

Québec, le 25 mai 2007

Leonard St-Aubin
Directeur général
Politique des télécommunications
Industrie Canada
300, rue Slater, 16^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Courriel : telecom@ic.gc.ca

Objet : Consultation sur le cadre de mise aux enchères de fréquences dans la gamme de 2 GHz, y compris pour les services sans fil évolués

La Chambre de commerce de Québec est heureuse de fournir le point de vue des gens d'affaires qui dépendent de marchés concurrentiels pour offrir les meilleurs produits et services. Le marché du sans-fil est vital pour la compétitivité commerciale de nos membres et ceux-ci souhaitent être bien servis par une gamme de services le plus concurrentiels possible. Nous croyons que, tout au long de son histoire, le secteur a été concurrentiel et innovateur, et nous favorisons des politiques qui misent sur les forces du marché pour réaliser de tels avantages.

La Chambre offre des commentaires sur les politiques proposées relativement à la mise aux enchères de fréquences pour les services sans fil évolués, telles que décrites à la partie II du document de consultation d'Industrie Canada. Nous croyons que ces enchères sont une étape clé vers la croissance de l'industrie et l'innovation dans un cadre stratégique approprié.

Partie II – sections 2.7 et 3

2.7 Comment aborder le potentiel de nouveaux venus sur le marché

Compte tenu des circonstances actuelles, le Ministère sollicite des commentaires à savoir s'il y a un besoin de mesures destinées à permettre l'entrée sur le marché dans le cadre des enchères visant les fréquences pour les SSFE.

La Chambre de commerce de Québec estime que le gouvernement ne devrait pas, dans le cadre des enchères, introduire de mesures visant à permettre l'entrée de nouveaux venus sur le marché parce que de telles mesures nuiraient à un marché libre. Les forces du marché favoriseront la concurrence et l'innovation parmi l'ensemble des fournisseurs, tant actuels que nouveaux.

Il n'est pas approprié de fausser le comportement du marché par des réglementations favorisant les nouveaux venus – des réglementations qui auraient pour effet de restreindre la concurrence et de favoriser certains intervenants au détriment de résultats optimaux pour les clients.

Le secteur du sans-fil au Canada est concurrentiel et il fonctionne dans un cadre axé sur les forces du marché. La Chambre de commerce de Québec ne voit aucune justification à l'introduction de mesures qui nuiraient à un marché libre, et elle ne les favorise pas.

2.7.1 Réserve de fréquences

Le Ministère sollicite des commentaires à savoir si un certain bloc de fréquences devrait être réservé aux nouveaux venus. Ces commentaires devraient comprendre une description précise de ceux qui devraient ou ne devraient pas être admissibles à soumissionner.

La Chambre de commerce de Québec estime que tous les fournisseurs, les nouveaux venus comme les fournisseurs existants, devraient avoir l'occasion de soumissionner pour l'ensemble des fréquences. Si le gouvernement réservait certaines de ces fréquences, il ne ferait essentiellement que subventionner la possibilité de l'entrée de nouveaux venus sur le marché. La Chambre de commerce estime que tous les fournisseurs devraient soumissionner pour l'ensemble des fréquences aux mêmes conditions et que les nouveaux venus ne devraient pas faire l'objet de subventions comme moyen de les inciter à faire leur entrée sur le marché. Il s'agit d'un marché concurrentiel et ils devraient y faire leur entrée dans des conditions concurrentielles.

L'utilisation de réserves de fréquences dans d'autres pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni démontre qu'une telle politique ne donne pas les résultats escomptés par les décideurs gouvernementaux. Le Canada devrait tirer des leçons de tels exemples et conserver des règles du jeu équitables dans la mise aux enchères de fréquences.

2.7.2. Limites de regroupement de fréquences mises aux enchères

Le Ministère invite des commentaires à savoir si une limite de regroupement de fréquences devrait être imposée sur le nombre de fréquences que peuvent acquérir un seul fournisseur de services sans fil et ses affiliés. Ces commentaires devraient comprendre le nombre de fréquences pour la limite de regroupement de fréquences, les bandes en cause et la durée de la limite.

Les limites de regroupement de fréquences sont une forme de réglementation – un autre type d'interférence dans un marché libre. La Chambre estime que tous les intervenants doivent avoir l'occasion de soumissionner pour l'ensemble des fréquences qui cadrent avec leurs intérêts commerciaux. Nous ne croyons pas que c'est le rôle du gouvernement de décider quel nombre de fréquences est approprié ou suffisant pour un fournisseur quelconque; il s'agit de décisions d'investissement commercial que seuls les fournisseurs peuvent prendre pour eux-mêmes.

3. Exigences d'itinérance

Le Ministère invite des commentaires sur l'obligation des exploitants de services mobiles sans fil à offrir des services d'itinérance – aux entreprises canadiennes tant concurrentielles que non concurrentielles – pour favoriser le développement de services de télécommunications sans fil concurrentiels.

Les télécommunicateurs sans fil au Canada ont bâti leurs réseaux en y investissant des milliards de dollars au cours des vingt dernières années. Les ententes d'itinérance, qui permettent à des fournisseurs d'offrir un service sur les réseaux de concurrents, font actuellement l'objet de négociations commerciales entre fournisseurs.

Le gouvernement n'est pas intervenu dans les ententes d'itinérance au cours des 22 années d'existence du secteur du sans-fil. S'il devait le faire maintenant, en obligeant l'itinérance, cela aurait sans doute des répercussions sur les investissements par les télécommunicateurs titulaires dans l'infrastructure réseau. La Chambre ne croit pas que le

gouvernement devrait introduire quelque mesure que ce soit tendant à décourager l'investissement dans l'infrastructure de réseaux sans fil au Canada.

Sommaire

La Chambre de commerce de Québec estime que les forces du marché continueront de favoriser une saine concurrence et l'innovation dans le secteur du sans-fil au Canada. C'est pourquoi le gouvernement ne devrait pas s'immiscer dans les enchères de fréquences de services sans fil évolués – qui devraient demeurer ouvertes et libres d'entraves. Le gouvernement devrait également s'abstenir d'introduire de nouvelles réglementations telles que des exigences d'itinérance.

Des règles du jeu équitables pour tous les concurrents garantiront que le secteur continuera de fonctionner dans le meilleur intérêt de ses clients. En retour, un secteur du sans-fil concurrentiel et efficace soutiendra la compétitivité des entreprises qui dépendent des services sans fil.

La Chambre de commerce de Québec invite instamment le gouvernement à continuer de mettre en œuvre un cadre stratégique à l'avantage des clients, plutôt qu'à celui de fournisseurs particuliers au détriment des contribuables canadiens. Une telle approche est dans le meilleur intérêt des entreprises, des clients, des contribuables, du Québec et du Canada lui-même dans le contexte d'un marché global.



Me Louis Duquet
Président
Chambre de commerce de Québec